

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 7 septembre 2013 ;

[...]

Décide :

ARTICLE 1 : il est créé par le Collège Notre Dame de La Montagne, un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé E-SIDOC dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un téléservice de l'administration électronique.

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion.

Attention : Ne doivent pas être collectées des données sensibles (article 8 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée), de données relatives à des infractions ou le numéro de sécurité sociale.

ARTICLE 3 : Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Etat civil : élèves et/ou familles, responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.
- Vie professionnelles : élèves et/ou familles, responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.
- Données de connexion : responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

ARTICLE 4 : Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service Collège Notre Dame, 5 Rue du Calvaire, 44620 LA MONTAGNE.

ARTICLE 5 : Le Chef d'Etablissement est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée en salle des enseignants et publiée sur le site internet et sur le portail E-LYCO de l'établissement.

Le 17 septembre 2013

Pour le Conseil d'Administration
M. GERVOT J. F.

